



PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GESTION DES DÉCHETS VERTS CONTAMINÉS PAR DES PATHOGÈNES RÉGLEMENTÉS

SERVICE RÉGIONAL DE L'ALIMENTATION (SRAL)

Sommaire

1. SRAL

- a. Pôle santé et qualité du végétal (PQSV)

2. Surveillance des Organismes réglementés et émergents (SORE)

- a. Classement des Organismes réglementés OR
- b. Objectifs de la SORE
- c. Organisation de la SORE

3. Gestion des déchets verts (cas de foyer)

- a. Principe de base de gestion des déchets
- b. Chancre du platane
- c. *Xylella fastidiosa*
- d. *Popillia japonica*

4. Conclusion

1. SRAL Service Régional de l'Alimentation

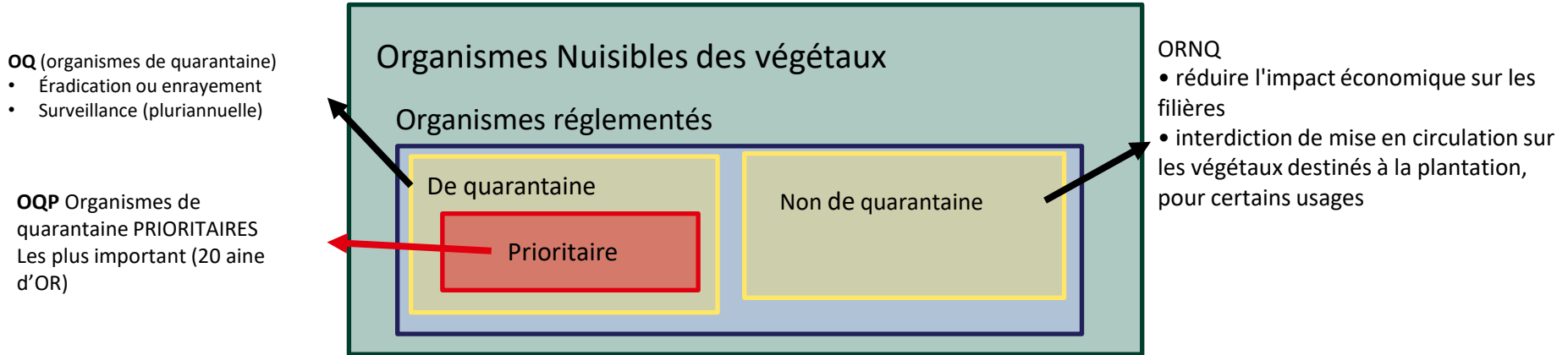
Pôle Santé et qualité des végétaux PSQV

Santé végétale		Qualité végétale
<ul style="list-style-type: none">• Surveillance des organismes nuisibles réglementés et émergents (SORE)• Gestion de foyers	<ul style="list-style-type: none">• Circulation intra et extra communautaire des végétaux : délivrance de certificats phytosanitaires et de passeports phytosanitaire	<ul style="list-style-type: none">• Contrôles dans le cadre de l'utilisation, la distribution de produits phytopharmaceutiques

2. Surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents (SORE)

Service Régional de l'Alimentation (SRAL)

Classification UE des Organismes Nuisibles (ON)



- Les **organismes de quarantaine**, absents ou émergents en Europe, mais que l'on peut encore espérer éradiquer.
- Les **organismes de quarantaine prioritaires**, considérés comme les plus graves parmi ceux-ci.

- Les **organismes de quarantaine en zones protégées**, présents en Europe, mais dont on souhaite éviter la présence dans les zones encore indemnes.
- Les **organismes réglementés non de quarantaine**, présents dans certaines zones de l'UE, mais dont l'incidence économique est inacceptable.

Objectif général commun de la SORE à toutes les filières

Rendre une vision officielle cohérente, claire et la plus pertinente possible de la situation sanitaire de notre territoire vis-à-vis des OQ UE afin de :

- **Respecter nos obligations UE (RSV – Règlement de la Santé des Végétaux)**
- **Garantir à nos partenaires UE (sanitaires et économiques) la circulation de matériel soumis à PP (Passeport Phytosanitaire)**
- **Rassurer les pays tiers (NPPO et acteurs économiques) et permettre aux SRAL d'éditer des CP (Certificats phytosanitaire) en toute sécurité**
- **Anticiper les gestions de foyer : se préparer par une analyse de risque et détecter les foyers aussi rapidement que possible**

→ La SORE est organisée par l'Etat (DGAL) mais elle est l'affaire de tous : objectif sanitaire et économique pour tous les opérateurs professionnels

3. Gestion des déchets verts (cas de foyer)

Service Régional de l'Alimentation (SRAL)

Principes de base de gestion des déchets

Aucune gestion spécifique réglementaire hors cas spécifique d'un Organisme réglementé dans le cas d'un arrêté préfectoral !!!

Juste faire preuve de bon-sens...

Objectif :

- **Agir en préventif** : pour limiter l'introduction d'un inoculum parasitaire au sein des cultures à venir et ainsi éviter de futures interventions et traitements phytosanitaires ;
- **Limitier la propagation** : selon le cas, en intervenant en culture pour éliminer les végétaux atteints, non productifs et sources de contaminations.

Des modalités spécifiques peuvent être ordonnées dans le cadre de la gestion de foyer.

Contact : DRAAF Centre-Val de Loire sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

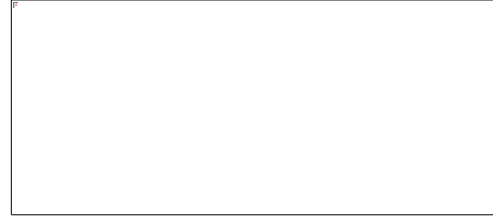
Principales méthodes de gestion des déchets végétaux

Broyage :

« Emietter » les déchets

Effectuer un contrôle parasitaire. Décontamination du broyeur

Attention à la destination du broyat



Brûlage :

Destruction par le feu des déchets végétaux.

Brûlage à l'air libre est interdit !!! Dérogation dans cadre de certain foyers, brûlage dirigé sur autorisation du préfet, écobuage selon arrêté préfectoral.

Brûlage en centre de déchets ou chaufferies au cas pas cas.



Compostage :

Accélérer la dégradation aérobie des déchets organiques et produire un humus stable.

Peu de références scientifiques sur l'efficacité de la méthode pour « éliminer » les organismes nuisible.



Principales méthodes de gestion des déchets végétaux

Décomposition sur place ou incorporation au sol :

Enfouir de manière plus ou moins superficielle les déchets végétaux au sol

Processus long plutôt utilisé en grande culture.



Décontamination par la chaleur :

Destruction par la chaleur des pathogènes ou ravageurs en utilisant la chaleur des rayons solaires.

Plutôt en maraichage. Procédé lourd à mettre en place.

Peu de références disponible concernant l'élimination des organismes nuisibles



Enfouissement profond / bâchage :

Eloigner et isoler les déchets afin d'éviter toute contamination.

Difficulté pour trouver le site adapté, pas de valorisation, peu de références sur les profondeurs d'enfouissement.



Méthanisation :

Transformation des déchets verts fermentescible en amendements organiques en produisant du biogaz

Inadapté aux végétaux ligneux



Exemples d'organismes réglementés faisant l'objet d'une lutte obligatoire et d'un protocole spécifique de destruction

Chancre coloré du platane

Maladie provoquée par le champignon *Ceratocystis platani*, spécifique des platanes, que ce soit des *orientalis*, *occidentalis* ou *acerifolia*.

Symptômes :

Diminution de la densité foliaire et jaunissement du feuillage, développement du champignon dans les tissus du bois, apparition sur le tronc de veines violacées (qui se évèlent surtout à l'alcool). L'arbre meurt en 2-3 ans voir moins.

Voies de contamination par les spores :

L'eau, les soudures racinaires, et surtout les activités humaines (terrassment, travaux agricoles, élagage, fauches, tontes, chocs de voitures, etc.). On estime que des contaminations lointaines sont liées dans 85% des cas à des outils. Le vent peut cependant disséminer des sciures contaminées. Le tigre du platane peut transporter des spores mais il n'est pas contaminant.

La prévention :

La mise en œuvre de mesures prophylactiques, notamment la désinfection des engins et outils, est impérative. C'est une obligation réglementaire sur tout le territoire pour toutes les entreprises intervenant sur et à proximité de platanes.

Gestion déchets d'élagage :

Privilégier le brûlage, utilisation en paillage autorisé sauf sur platane...



Les entités effectuant l'élagage de platane hors zone foyer doivent obligatoirement avoir le passeport phytosanitaire

Xylella Fastidiosa

Bactérie phytopathogène qui se transmet par des insectes vecteurs sur un très large spectre de plantes hôtes (vigne, olivier, arbres fruitiers à noyau (Prunus), agrumes, chênes, luzerne, rosiers, etc.).

Plus de 600 plantes hôtes !!!

OQP Organisme de quarantaine prioritaire

Soumis à lutte obligatoire, arrachage et destruction obligatoire des plants contaminés.

VECTEURS : insectes piqueurs-suceurs du xylème

Symptômes :

- des brûlures foliaires et dans les stades plus avancés, un dessèchement des rameaux ;
- des chloroses foliaires ;
- un nanisme de la plante ;
- un port tombant et une réduction des entrenœuds ;
- un jaunissement et un rougissement des feuilles.

En cas de suspicion : signalement immédiat à la DRAAF !!!



Brûlures foliaires sur laurier rose



Brûlures foliaires sur oliviers

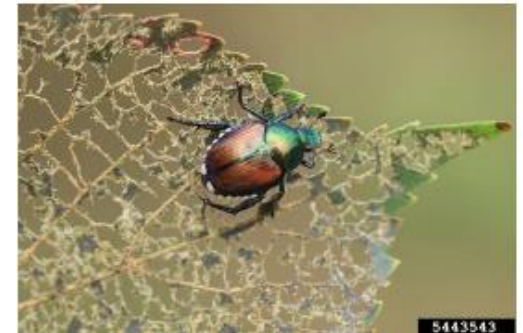
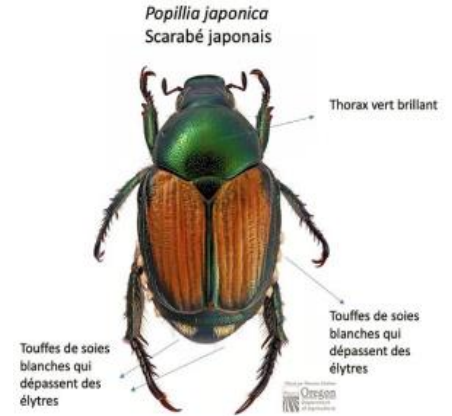
Popillia japonica

NOM VERNACULAIRE : Scarabée Japonais

NOM SCIENTIFIQUE : *Popillia Japonica*

PLANTES HOTES : Acer spp. (Erable), Aesculus hippocastanum (Marronnier), Betula spp. (Bouleau), Castanea spp.(Châtaignier), Juglans spp. (Noyer), Malus spp. (Pommier), Platanus spp.(Platane), Populus spp. (Peuplier), Prunus domestica (Prunier), Prunus persica (Pêcher), Rosa spp. (Rosier), Rubus spp. (Framboisier), Salix spp.(Saule), Tilia spp. (Tilleul), Ulmus spp. (Orme), **Vitis spp. (Vigne)**, Zea mays (Maïs), Fragaria x ananassa (Fraisier), Glycine max (Soja), Graminées prairiales (Ray-grass, fétuque, pâturin), Citrus spp. (Agrumes), Poaceae (Graminées à gazon)

IMPACTS : jaunissement et le flétrissement des plantes et défoliations, les feuilles font un aspect en dentelle



Autres exemples

Bactocera dorsalis (mouche orientale des fruits) OQP

Risque par importation de fruits infectés (mangues). Problématique des épiluchures dans le compost.



Anoplophora glabripennis (Capricorne asiatique) OQP

Principaux hôtes : érable (Acer), le bouleau (Betula), le saule (Salix), le marronnier (Aesculus), le charme (Carpinus), le peuplier (Populus) et l'orme (Ulmus)

Pour plus de renseignement voir gestion du foyer de giens.



Pityophthorus juglandis - Maladie des mille chancre du noyer ORNQ

vecteur de la maladie des mille chancre du noyer causée par un champignon (*Geosmithia morbida*).

affecte les noyers (*Juglans spp.*) et les ptérocaryers (*Pterocarya spp.*)



Conclusion

Afin d'éviter les contaminations parasitaires et ainsi limiter les interventions, différentes modalités de gestion des déchets végétaux existent :

compostage, broyage, incorporation au sol, enfouissement...

La clef est le choix d'une **méthode adaptée à sa situation**, permettant de valoriser les résidus. La mise en œuvre nécessite cependant de respecter certaines contraintes d'utilisation, tant d'un point de vue technique (modalités pratiques, parasite concerné, contexte d'intervention...) que réglementaire.

Pour toute question ou signalement, contacter sans attendre la DRAAF Centre-Val de Loire

sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Merci pour votre attention...